

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 DÉCEMBRE 2023

Étaient Présents : MM. VAN GOETHEM H, PEUVOT, BOONE, FERNANDES, HAREN, LIEVIN, BEAUGER, LE LAGADEC, VAN GOETHEM E, HOLLINGUE, BARBIER, DEBUIRE.

Monsieur GRISON donne pouvoir à Monsieur FERNANDES.

Monsieur DECAUX donne pouvoir à Monsieur BEAUGER

Absent : Monsieur GALLAND.

Monsieur VAN GOETHEM Hubert soumet le compte rendu de la précédente séance au conseil municipal. Madame BOONE informe que la pièce de théâtre BOXON(S) prévue le 20 janvier 2024 à Jumel ne sera pas gratuite, la place sera à 9 euros.

Il est possible de prendre un Pass Culturel à l'année auprès de la C.C.A.LN , les tarifs sont les suivants :

PASS SOLO :	20 euros
PASS DUO :	35 euros
PASS FAMILLE :	50 euros

DELIBERATION AU LANCEMENT DE LA CONSULTATION DE LA POPULATION POUR LA DEFINITION DES ZAEnR

Monsieur Le Maire explique que l'état demande aux municipalités de définir des ZAEnR (Zone Accélération Énergie Renouvelable) sur la commune. Les énergies sont les suivantes : l'éolien, le solaire thermique, le solaire photovoltaïque sur bâtiment, le solaire photovoltaïque au sol, la méthanisation, l'hydroélectricité.

La méthodologie sera de zoner sur le territoire les endroits où l'on pourrait établir des zones d'énergies renouvelables. Tous les bâtiments communaux pourraient être concernés.

Le conseil municipal s'interroge également sur le terrain où devait être construit un terrain de tennis.

Concernant ce terrain Monsieur le Maire précise qu'il appartient à la C.C.A.L.N. et que lors de la rétrocession à cette entité il a été stipulé que les parcelles sont réservées à un usage sportif ou associatif.

Il y aura donc lieu d'être vigilants si une **demande de travaux** pour un projet photovoltaïque venait à être déposé en mairie. Le conseil municipal demande à être associé à cette décision.

Le conseil municipal décide d'inscrire également dans ce zonage le projet éolien et l'ensemble des bâtiments communaux.

Madame BOONE s'interroge sur l'intérêt de ce zonage. En réponse il semblerait que les aides de l'état soient potentiellement plus simples à obtenir.

Monsieur FERNANDES si les particuliers sont également concernés par cette démarche. Effectivement au vu des textes, tous les particuliers peuvent s'inscrire dans cette procédure.

Monsieur LE LAGADEC demande si la production d'électricité du photovoltaïque pourrait servir à l'autoconsommation.

En résumé, le conseil municipal décide par délibération d'interroger les habitants de la commune par voie électronique ou en présentiel aux permanences de mairie.

QUESTIONS DIVERSES

CHEMINS COMMUNAUX

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis de la société COLAS pour compacter le chemin rural dit de « SAINT NICOLAS » récemment remise en état.

Ce devis s'élève à un montant de 1500 euros T.T.C.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

DÉPART EN RETRAITE DE MONSIEUR CAPLAIN.

Monsieur le Maire propose d'associer le pot de départ en retraite de Monsieur CAPLAIN à la cérémonie de vœux du maire. Dans ce cadre, Monsieur le Maire se rapprochera de Madame VASSEUR, régisseuse de la salle des fêtes, pour déterminer une date pour ces événements.

SORTIE POUR LES ADOLESCENTS

Monsieur BEAUGER, président du comité des fêtes, propose d'organiser une sortie pour les collégiens du village qui jusqu'à maintenant n'étaient pas concernés par les gratifications du comité des fêtes. Monsieur le Maire demande au conseil municipal si la commune peut participer, au besoin, pour cet événement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.